



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de Crassier

SEANCE : du jeudi 21 septembre 2023
PRESIDENCE : Monsieur Luc Otten

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

Après étude du préavis municipal N° 18/2023 concernant

Arrêté d'imposition 2024

Considérant que l'objet a été valablement porté à l'ordre du jour.

Après lecture du rapport de la commission de gestion et discussion,

L'assemblée décide d'accepter le préavis N° 18/2023

OUI : 28 NON : 0 ABSTENTION : 1

Ainsi fait et délibéré lors de la séance du 21 septembre 2023

+++++

Cette décision doit être approuvée par l'autorité cantonale et l'information sera publiée dans la FAO (Feuille des Avis Officiels)

Cette décision ne peut pas faire l'objet d'un référendum avant l'approbation par l'autorité cantonale.

Après l'approbation de cette décision un nouvel affichage aura lieu au pilier public

Le Président
Luc Otten



La Secrétaire
Déborah Pernet